

## ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE SOPPE-LE-HAUT SEANCE DU 06 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize le 06 décembre 2016 à 18h30mn ont été convoqués en date du 29 novembre 2016 en séance ordinaire à Soppe-le-Haut, les membres du bureau de l'Association d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier, sous la Présidence de Franck DUDT.

#### **Sont présents**

M. Franck DUDT, Président, M. Philippe PINGENAT, Vice-Président, Benoît SITTER secrétaire  
Mmes Isabelle COTE, Germaine VILMIN, MM. André BINDLER, Claude BUESSLER, Bernard EGLY,  
Christophe GRUND, Etienne WALZER.

#### **Absent :**

M. Jean-Claude WETZEL.

#### **Membres consultatifs excusés**

Monsieur Eric BRAILLON Trésorier de Masevaux  
Monsieur Dominique ZINDY de l'Union des Associations Foncières de la Plaine du Rhin  
Madame Fabienne ORLANDI Conseillère Départementale  
Madame Mireille HURST du Conseil Départemental du Haut-Rhin  
M. Cédric NODIN ONF  
Monsieur Michel VILLING, DDT  
Monsieur Patrice GUNTZ cabinet géomètre Schaller Roth Simler – Maître d'œuvre.

M. le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et les remercie de leur participation. Il propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

#### ***6. Examen d'une demande de servitude de passage.***

L'assemblée donne son accord pour examiner ce point.

#### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 juin 2016
2. Point sur le contentieux
3. Situation financière (soultes et rôle des cotisations)
4. Point sur les travaux en cours
5. Marché pour les travaux connexes de 2017
6. Examen d'une demande de servitude de passage
7. Divers et communications.

Secrétariat : 25 Grand'Rue SOPPE-LE-HAUT  
68780 LE HAUT SOULTZBACH  
Tel: 03.89.82.52.10

## ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 JUIN 2016

Une copie de ce document a été adressée à chacun des membres. Après lecture, aucune remarque n'est formulée ; il est voté à l'unanimité des membres présents.

### 2. POINT SUR LE CONTENTIEUX

M. le Président informe l'assemblée que suite à la lettre transmise le 12 septembre à M. Gérard STEMPFEL l'informant que nous accédons à sa requête sous deux conditions à savoir :

- \* un désistement de l'action engagée contre le Département auprès du Tribunal Administratif
- \* la réalisation des travaux durant l'hiver 2016/2017 sachant que le Département est prêt à matérialiser l'emprise exacte : *M. Gérard STEMPFEL s'est désisté.*

M. Gérard STEMPFEL a retiré sa requête au Tribunal Administratif de Strasbourg. Le Tribunal Administratif a donné acte du désistement de M. Gérard STEMPFEL (ordonnance du 24/10/16).

**Après en avoir délibéré, le bureau de l'Association Foncière a décidé à l'unanimité que la soulte n'est donc plus due à M. Gérard STEMPFEL qui va donc exploiter les bois de l'emprise de l'association foncière par ses propres moyens.**

M. le Président précise que le Département et le géomètre viendront sur place mercredi 14 décembre à 9h pour marquer les arbres. Les bois seront enrubannés afin de ne pas mélanger les pinceaux avec les différentes couleurs. Seront marqués uniquement les arbres situés dans l'emprise. Ceux qui sont en limite et qui ne dérangent pas le passage resteront en place.

M. le Maire demande à ce que deux personnes de l'Association Foncière participent également à cette visite. MM. PINGENAT et WALZER se proposent et seront donc présents le 14 décembre.

### 3. SITUATION FINANCIERE (SOULTES ET ROLE DES COTISATIONS)

a) M. le Président communique **le montant en caisse** à la date du 02/12/2016 à savoir : 189 311.95 €. Il communique le comparatif à ce jour :

- **Fonctionnement :**  
dépenses 197 380.52 €  
recettes 259 048.54€
- **Investissement :**  
dépenses 55 340.34€  
recettes 0

#### b) Soutles

Le montant total de la recette s'élève à 209 777 €. A ce jour nous avons encaissé 201 659 € (il reste 8 118 € à percevoir).

#### c) Cotisations du rôle 2016

Le montant total de la recette s'élève à 6 554.54 €. A ce jour nous avons encaissé 2310 € (il reste 4 244 € à percevoir).

M. le Président précise qu'il s'agit dans la majorité des cas de petites sommes à encaisser et que celles-ci devraient nous parvenir d'ici la fin de l'année.

Secrétariat : 25 Grand'Rue SOPPE-LE-HAUT  
68780 LE HAUT SOULTZBACH  
Tel: 03.89.82.52.10

## ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

M. le Président communique également l'état des restes à recouvrer communiqué par M. le Trésorier.

#### **4. POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

**M. le Président informe l'assemblée de la situation des travaux sur le chemin du Niederhauen. Après discussions, l'assemblée délibère et décide à l'unanimité des membres présents de faire respecter les clauses techniques particulières de la vente de bois signées en date du 11 janvier 2016 par M. MAERKY et M. le Président de l'Association Foncière.**

Après plusieurs relances

- une rencontre en mairie en date du 23 août avec un compte-rendu communiqué à toutes les parties présentes. Il a été convenu que les travaux sur le chemin du Niederhauen démarreront le 15 septembre uniquement si le temps est bon
- une lettre recommandée avec accusé de réception en date du 07 novembre avec un rappel sur l'engagement d'exploitation et de débardage pour le 31 janvier 2017 au plus tard
- des échanges de sms et plusieurs appels téléphoniques de Benoît SITTER et de M. le Président.

**il s'avère que M. MAERKY ne répond pas à notre sollicitation.**

M. le Président précise que le marché des travaux connexes est en phase d'être lancé. Le dossier est prêt à la signature et qu'il y a lieu de procéder à un ultime rappel.

**Les membres du bureau de l'association foncière à l'unanimité demandent et décident à ce que l'entreprise MAERKY procède aux travaux (débardage et exploitation pour le 31 janvier 2017) et que la remise en état des chemins soit impérativement achevée.**

Dans le cas contraire, l'Association Foncière se réserve le droit de vendre à un autre acheteur. Cette décision sera communiquée à M MAERKY, M. le Sous-Préfet de Thann, à M. le Trésorier de Masevaux.

#### **5. MARCHE POUR LES TRAVAUX CONNEXES 2017**

M. le Président précise que le cabinet SCHALLER ROTH SIMLER a préparé le règlement de consultation pour un lot unique. La remise des plis est fixée à mardi 17 janvier 2017 à 17h30. Les critères d'attribution : 70 % le prix et 30 % le mémoire technique ; négociation possible avec tous les candidats. Le délai : 20 semaines de réalisation - démarrage début mars 2017 – fin des travaux : fin juillet 2017. La publication de cette offre se fera sur le site de la Commune, le journal l'Alsace édition de dimanche 11 décembre et sur le site de DEMATIS.

#### **6. EXAMEN D'UNE DEMANDE DE SERVITUDE DE PASSAGE**

M. le Président informe l'assemblée d'une demande de droit de passage sur un chemin de l'association foncière à savoir section ZB parcelle n°52. M. Christophe PINGENAT souhaite viabiliser la parcelle n°43 pour le projet d'implantation d'une maison d'habitation attenante au bâtiment d'élevage en cours de construction. Les réseaux à prévoir sont l'eau, l'électricité et le téléphone. Un plan est mis à disposition de l'assemblée.

## ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

Après discussion, les membres du bureau de l'association foncière décident de passer au vote.

Les membres du bureau autorisent

- 9 voix pour
- 1 abstention (M. Philippe PINGENAT)  
la servitude de passage sur le chemin cadastré section ZB N°52 au lieudit Oberhauen conformément au plan annexé à la demande sous réserve de la prise en charge des frais de notaire et des travaux par le demandeur.
  
- L'assemblée précise que toute détérioration qui pourrait survenir après l'installation des viabilisations serait à la charge du demandeur. L'assemblée délibère et autorise M. Franck DUDT, Président à signer tous les documents nécessaires à la signature de cet acte notarié.

### **7. DIVERS ET COMMUNICATIONS**

- Curage de fossés chemin du Eckweg : M. le Président précise que les travaux viennent d'être réalisés ces derniers jours. Plusieurs membres du bureau ont soulevé le fait que le fil d'eau n'est pas continu et que du matériel plus adéquat aurait permis de réaliser un travail plus précis. Il serait donc appréciable à l'avenir de préparer un programme de travaux pluri-annuel entre quelques membres du bureau.
  
- Création du chemin n°21 du Niederhauen : l'entreprise Vogel a procédé à la réalisation de ces travaux. Un déploiement important de matériel a été nécessaire. M. André BINDLER soulève le fait qu'un fossé matérialisé sur le plan initial n'a pas été réalisé.
  
- Plantations d'arbustes : Il a été soulevé qu'un propriétaire au lieudit Feld aurait planté des arbustes sur l'emprise de l'Association Foncière. Contact sera pris dans les meilleurs délais avec le propriétaire afin de lui demander de les déplacer.
  
- M. Philippe PINGENAT fait remarquer que des branches débordent sur les chemins et ceci gêne et endommage lors du passage tracteurs.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h.

Le Président :  
Franck DUDT

Secrétariat : 25 Grand'Rue SOPPE-LE-HAUT  
68780 LE HAUT SOULTZBACH  
Tel: 03.89.82.52.10